



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE



Stratégie du CIO en matière de durabilité

Résumé



L'Agenda olympique 2020, point de départ de la stratégie du CIO en matière de durabilité



La durabilité est l'un des trois piliers de l'Agenda olympique 2020 (feuille de route stratégique du Comité International Olympique [CIO]), avec la crédibilité et la jeunesse.

Crédibilité

Durabilité

Jeunesse

Deux recommandations portent spécifiquement sur la durabilité :

Recommandation 4 : Inclure la durabilité dans tous les aspects des Jeux Olympiques

Le CIO prendra une position plus proactive et jouera le rôle de leader en matière de durabilité. Il s'assurera qu'elle est incluse dans tous les aspects de la planification et de l'organisation des Jeux Olympiques :

1. Élaborer une stratégie de durabilité afin que les organisateurs actuels ou potentiels des Jeux Olympiques puissent intégrer et appliquer des mesures de durabilité qui prennent en compte les secteurs économiques, sociaux et la sphère environnementale à toutes les étapes de leur projet ;
2. Aider les comités d'organisation nouvellement élus à instaurer la meilleure gouvernance possible afin d'intégrer la durabilité tout au long de l'organisation ;
3. Le CIO assurera après les Jeux un contrôle de l'héritage de ces derniers avec le soutien du Comité National Olympique (CNO) et d'organisations externes telles que l'Union Mondiale des Villes Olympiques (UMVO).

Recommandation 5 : Inclure la durabilité dans le fonctionnement quotidien du Mouvement olympique

Le CIO adoptera les principes de durabilité :

1. Le CIO inclura la durabilité dans son fonctionnement quotidien
 - Le CIO inclura la durabilité dans tout approvisionnement de biens et services, ainsi que dans toute organisation d'événements (réunions, conférences, etc.).
 - Le CIO réduira l'impact de ses déplacements et compensera ses émissions de dioxyde de carbone.
 - Le CIO appliquera les normes de durabilité les plus élevées pour le réaménagement de son siège à Lausanne.
2. Le CIO sensibilisera les partenaires du Mouvement olympique à ces principes et les aidera à intégrer la durabilité dans leur propre organisation et fonctionnement en :
 - élaborant des recommandations,
 - fournissant des instruments comme les bonnes pratiques et les cartes à points,
 - fournissant des mécanismes pour garantir l'échange d'informations entre partenaires olympiques,
 - utilisant les canaux existants, tels que la Solidarité Olympique, pour aider à la mise en place d'initiatives.
3. Pour cela, le CIO coopérera avec des organisations spécialisées telles que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).



L'Agenda olympique 2020 (suite)

Il est important de noter que chaque édition des Jeux Olympiques étant une entreprise à long terme – il s'écoule environ dix ans entre la phase d'invitation et la tenue effective des Jeux –, bon nombre des recommandations de l'Agenda olympique 2020 ne seront pleinement intégrées dans les processus et procédures des Jeux Olympiques qu'à compter de l'édition des Jeux Olympiques de 2026, comme illustré dans le tableau ci-contre. Compte tenu de ces échéances et du fait que la durabilité nécessite une réflexion prospective, il est essentiel que les ambitions du CIO en termes de durabilité s'inscrivent dans une perspective à long terme.

Dates clés liées aux Jeux Olympiques de 2014 (publication de l'Agenda olympique 2020) à 2020

► 2015

Élection pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver - Lausanne 2020

► 2015

Élection pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver - Beijing 2022

► 2015

Lancement de la procédure de candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

► 2016

Lancement de la phase d'invitation pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2026

► 2017

Élection pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

► 2017

Lancement de la procédure de candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2026

► 2018

Accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver - PyeongChang 2018

► 2018

Accueil des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été - Buenos Aires 2018

► 2018

Lancement de la phase d'invitation pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2028

► 2019

Élection pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2026

► 2019

Lancement de la procédure de candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2028

► 2020

Accueil des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver - Lausanne 2020

► 2020

Accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été - Tokyo 2020

► 2020

Élection pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été de 2023

► 2020

Lancement de la phase d'invitation pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030



La stratégie du CIO en matière de durabilité renforce notre engagement à contribuer au programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030

Le monde a d'importants défis à relever couvrant un large éventail de questions sociales, environnementales et économiques. Des enjeux majeurs tels que l'injustice sociale, les inégalités économiques et le changement climatique interpellent de plus en plus les citoyens dans le monde. La communauté sportive n'est pas à l'abri des conséquences de ces problèmes. Nous sommes convaincus que le Mouvement olympique a ici à la fois une opportunité et un devoir de contribuer activement à la durabilité au niveau planétaire conformément à notre vision : « L'édification d'un monde meilleur par le sport ».

C'est pourquoi ce fut un moment décisif pour nous quand en septembre 2015 l'Assemblée générale des Nations Unies a confirmé le rôle important que joue le sport en soutien au Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ et aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD)² des Nations Unies.

Les 17 ODD pour 2030 offrent aux organisations un cadre commun pour expliquer comment elles envisagent de contribuer au développement durable et d'aborder les principaux enjeux en termes de durabilité dans le monde. Ces ODD comprennent l'éradication de la pauvreté, la lutte contre le changement climatique, la lutte contre l'injustice et les inégalités, et bien d'autres aspirations encore pour un monde meilleur et plus durable.

Les principales missions du Mouvement olympique, comme le développement social par le sport, sont déjà étroitement liées à un certain nombre d'ODD, notamment dans les domaines suivants : santé et bien-être (ODD #3), éducation de qualité (ODD #4), égalité entre les sexes (ODD #5), paix, justice et institutions efficaces (ODD #16) et partenariats pour la réalisation des objectifs (SDG #17). En intégrant davantage les principes de durabilité dans nos activités, nous avons la conviction que nous pouvons renforcer le rôle du CIO dans la réalisation de ces ODD tout en contribuant à plusieurs autres de ces objectifs, tel qu'illustré ci-dessous.



Les ODD clés auxquels le CIO vise à contribuer.

Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030, paragraphe 37 :

« Le sport est lui aussi un partenaire important du développement durable. Nous apprécions sa contribution croissante au développement et à la paix par la tolérance et le respect qu'il préconise ; à l'autonomisation des femmes et des jeunes, des individus et des collectivités ; et à la réalisation des objectifs de santé, d'éducation et d'inclusion sociale. »

¹ www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F

² www.globalgoals.org/fr/



Nous avons impliqué un large éventail de parties prenantes pour élaborer cette stratégie

Notre processus de consultation a débuté en 2014 dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda olympique 2020 et s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui. Ce processus a été mené par la commission durabilité et héritage du CIO avec l'objectif d'intégrer une grande diversité de parties prenantes et à nous permettre d'identifier nos sujets matériels en termes de durabilité et nos ambitions futures. Nous avons sollicité :

- Le CIO dans son ensemble (entités opérationnelles de Lausanne et Madrid) ;
- Les 35 Fédérations Internationales des sports olympiques (FI) ;
- Un échantillon de Comités Nationaux Olympiques (CNO) représentant différentes régions du monde³ ;
- Les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) et les villes candidates pour 2024 ;
- Deux tiers de nos partenaires TOP⁴ ; et
- Plus de 25 organisations internationales⁵ et des experts en durabilité représentant une variété d'intérêts et de points de vue.

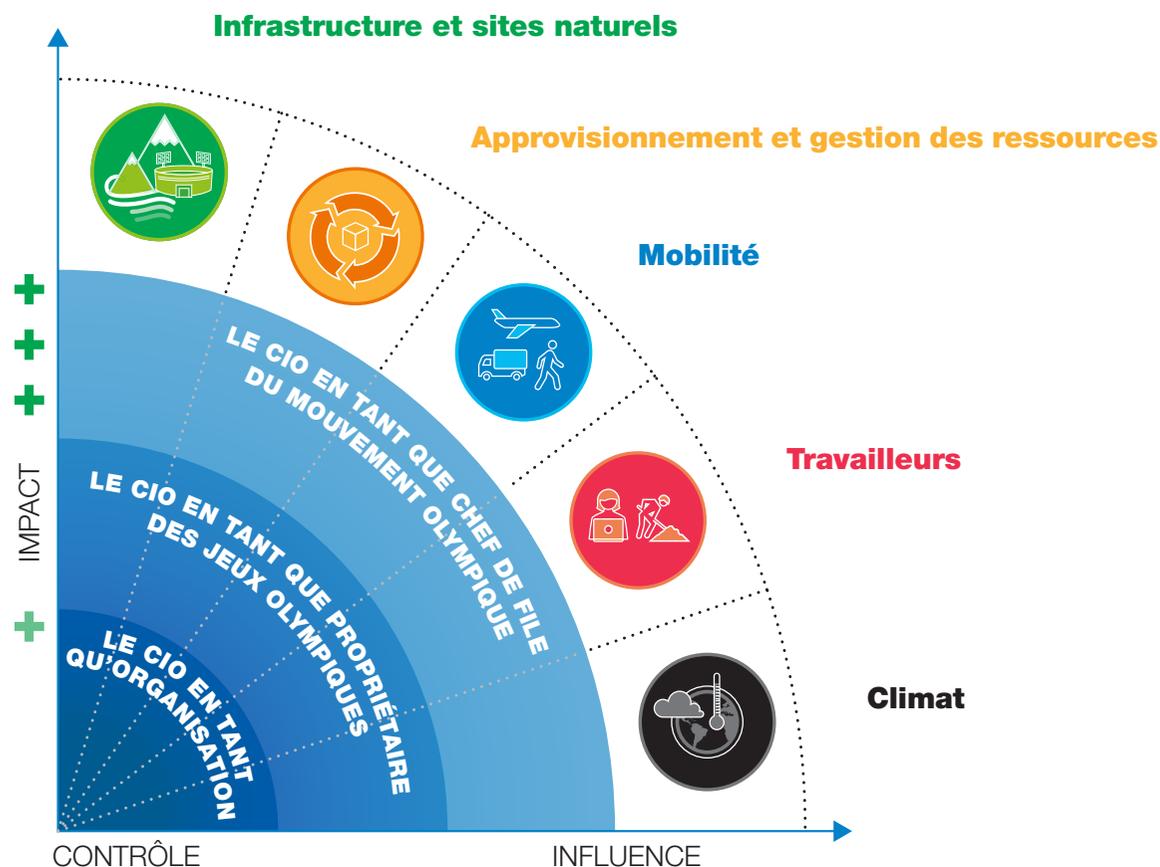
³ Croatie, Danemark, Finlande, Allemagne, Monténégro, Slovénie, Suisse, Tunisie, Ouganda

⁴ Coca-Cola, Atos, Bridgestone, Dow, GE, Panasonic, P&G, Samsung, Toyota

⁵ dont le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'Organisation internationale du travail (OIT), le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Fund, WWF), l'Union Mondiale des Villes Olympiques, Green Sports Alliance, etc.

La stratégie du CIO en matière de durabilité s'articule autour de trois sphères de responsabilité et de cinq thèmes clés

Le schéma ci-dessous en donne une illustration.





Trois sphères de responsabilité et cinq thèmes clés (suite)

Pour chacune des trois sphères de responsabilité et pour chacun des cinq thèmes clés, nous avons défini des ambitions stratégiques pour 2030. L'échéance de 2030 a été choisie car celle-ci répond à la nécessité de concevoir des ambitions à long terme en matière de durabilité, tient compte de la durée des procédures de candidature et de planification des Jeux Olympiques et s'aligne sur l'échéance des ODD. Ces ambitions stratégiques pour 2030 constituent notre vision de ce à quoi un avenir

durable pourrait ressembler pour le CIO, les Jeux Olympiques et le Mouvement olympique, ainsi que notre contribution à la réalisation des ODD.

Les **trois sphères de responsabilité** reflètent les rôles principaux du CIO et ses degrés relatifs de contrôle et d'influence. Les ambitions stratégiques suivantes pour 2030 ont été définies pour chaque sphère de responsabilité :

Ambitions stratégiques à l'horizon 2030 pour les trois sphères de responsabilité du CIO





Trois sphères de responsabilité et cinq thèmes clés (suite)

Les **cinq thèmes clés** reflètent plusieurs aspects de nos activités qui ont un impact significatif en termes de développement durable. Ils ont également été choisis en considérant les principaux défis actuels en matière de développement durable et la manière dont nous – et nos parties prenantes – pensons que le CIO peut contribuer le plus efficacement. Le tableau en page suivante présente l'étendue des cinq thèmes clés, qui sont

communs aux trois sphères de responsabilité, avec les ambitions stratégiques associées pour 2030. Les thèmes de la bonne gouvernance et de l'éthique sont étroitement liés à la durabilité mais ils sont traités dans le cadre d'autres programmes menés au CIO – sous le pilier « crédibilité » de l'Agenda olympique 2020 – et ne sont donc pas spécifiquement couverts par les cinq thèmes clés.



**INFRASTRUCTURE
ET SITES
NATURELS**



**APPROVISIONNEMENT
ET GESTION DES
RESSOURCES**



MOBILITÉ



TRAVAILLEURS



CLIMAT



ÉTENDUE

AMBITIONS STRATÉGIQUES POUR 2030



INFRASTRUCTURE ET SITES NATURELS

Création et exploitation de sites intérieurs et extérieurs⁶ pour la pratique sportive, y compris les infrastructures annexes et administratives telles que les sites n'accueillant pas de compétitions⁷ aux Jeux Olympiques et les bureaux des organisations du Mouvement olympique

- L'infrastructure existante est utilisée au maximum ; il est fait usage de sites temporaires et démontables si la nécessité d'un legs à long terme n'existe pas ou n'est pas justifiée
- En cas de nouvelle construction, l'infrastructure est viable et a une empreinte environnementale minimale
- Les sites ont un impact net positif sur les communautés locales
- Les sites respectent les zones naturelles protégées et la création d'espaces verts urbains est favorisée
- Les sites respectent les zones culturelles protégées
- Les sites économisent les ressources en eau et la qualité de l'eau est préservée



APPROVISIONNEMENT ET GESTION DES RESSOURCES

Approvisionnement en produits et services des organisations appartenant au Mouvement olympique, et gestion des ressources matérielles tout au long de leur cycle de vie

- L'approvisionnement en produits et services tient compte des impacts sociaux et environnementaux
- Les produits, matériels et équipements sont traités comme des ressources de valeur et leur cycle de vie est optimisé



MOBILITÉ

Mobilité des personnes et marchandises associées aux activités du Mouvement olympique, à l'échelle locale et mondiale

- Les solutions de mobilité sont responsables d'un point de vue environnemental et social⁹
- Les opérations de fret sont responsables d'un point de vue environnemental et social
- Le tourisme durable¹⁰ est promu



TRAVAILLEURS

Conditions de travail et possibilités d'emploi offertes aux employés, volontaires et sous-traitants du Mouvement olympique

- Les conditions de travail des employés et volontaires sont sûres et saines, et les modes de vie actifs sont promus
- La diversité, l'inclusion et l'égalité des genres sont exemplaires au sein des travailleurs¹¹
- Des offres de qualité en matière de formation et de développement des compétences sont proposées aux jeunes professionnels
- Les conditions de travail au sein des chaînes d'approvisionnement sont conformes à la législation locale, régionale et nationale, ainsi qu'aux accords et protocoles internationaux applicables



CLIMAT

Gestion des émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes liées aux activités du Mouvement olympique, et adaptation aux conséquences du changement climatique⁸

- Des stratégies efficaces de réduction des émissions de carbone sont en place pour les activités opérationnelles et événementielles, et sont alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique est prise en compte dans la planification des installations et manifestations sportives

⁶ Y compris constructions permanentes nouvelles et existantes, structures temporaires et aménagements olympiques

⁷ Tels que le village olympique, les centres de médias, les dépôts logistiques et les unités d'hébergement

⁸ Telles que l'évolution des régimes climatiques (menant par exemple à une réduction de l'enneigement dans certaines régions), les phénomènes météorologiques extrêmes devenant plus fréquents (inondations, tempêtes, sécheresses, vagues de chaleur, etc.) et l'élévation du niveau de la mer

⁹ Faisant référence à des solutions qui visent à prévenir la pollution environnementale et les autres formes de nuisance pour les communautés locales, sont sûres, accessibles à tous, inclusives et encouragent les modes de déplacement actifs

¹⁰ On entend par tourisme durable un tourisme qui tient compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux, tout en répondant aux besoins des visiteurs, de l'industrie touristique, de l'environnement et des communautés hôtes

¹¹ Employés et volontaires



Comme première étape vers la réalisation de nos ambitions stratégiques et dans le cadre de l'Agenda olympique 2020, nous avons défini 18 objectifs pour 2020

Conformément aux Recommandations 4 et 5 de l'Agenda olympique 2020, les responsabilités du CIO sont les suivantes :





► **Pour le CIO en tant qu'organisation, neuf objectifs ont été définis pour 2020 :**



01 : Faire certifier la conception et la construction de la future Maison olympique selon des normes de durabilité reconnues à l'échelon national et international*

02 : Accroître l'efficacité énergétique de nos bâtiments



03 : Intégrer la durabilité dans l'approvisionnement en biens et services, y compris ceux des partenaires TOP et détenteurs de licences officiels*

04 : Réduire les quantités de déchets de manière tangible



05 : Réduire l'impact des déplacements du CIO (voyages d'affaires des employés, membres et invités du CIO ; flotte de véhicules ; trajets quotidiens du personnel ; fret)*



06 : Augmenter davantage la diversité du personnel, en particulier l'équilibre entre les sexes et la diversité géographique

07 : Dans le cadre du projet IOC@work2020, continuer à développer un programme de bien-être pour promouvoir les modes de vie sains et actifs au CIO



08 : Atteindre la neutralité carbone en réduisant les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes, et en dernier recours en compensant les émissions*

OBJECTIF TRANSVERSAL

09 : Intégrer la durabilité dans les événements institutionnels*

*Objectifs spécifiquement mentionnés dans l'Agenda olympique 2020



► Pour le CIO en tant que propriétaire des Jeux Olympiques, quatre objectifs ont été définis pour 2020 :

En ligne avec nos cinq thèmes clés :

O10 : Faire en sorte que la durabilité soit abordée par les villes en tant que sujet stratégique dès la phase d'invitation et durant toutes les étapes de la procédure de candidature

O11 : Renforcer les engagements liés à la durabilité dans le Contrat ville hôte afin que la procédure de candidature et l'accueil d'une édition des Jeux Olympiques puissent agir comme catalyseurs pour le développement durable de la ville et la région hôtes

O12 : Renforcer l'accompagnement et le contrôle de l'application par les COJO des engagements de la candidature, des conditions énoncées dans le Contrat ville hôte et des recommandations du CIO en lien avec la durabilité, notamment par l'apport de méthodologies communes et d'analyses indépendantes effectuées par des tiers lorsque cela est approprié

O13 : Faciliter les échanges entre les parties prenantes des Jeux Olympiques (ex : COJO, partenaires nationaux, autorités de la ville hôte, partenaires TOP) et nouer des partenariats stratégiques avec des organisations expertes compétentes pour élaborer des solutions durables innovantes dans le cadre de la planification et de l'accueil des Jeux Olympiques

Les objectifs ci-dessus sont assortis d'une série d'exigences pour les Jeux Olympiques, réparties en fonction des cinq thèmes clés (voir Annexe 1).

Il est important de prendre en compte la nature cyclique des Jeux Olympiques et la durée relativement longue du projet d'une édition des

Jeux (approximativement dix ans) depuis la conception initiale jusqu'à la phase d'héritage, en passant par la procédure de candidature, la planification de la ville hôte, l'accueil des Jeux et la dissolution finale du COJO. Cela signifie que les objectifs définis pour *le CIO en tant que propriétaire des Jeux Olympiques* seront applicables aux procédures relatives aux XXV^{es} Jeux Olympiques d'hiver (prévus en 2026) et suivants. Pour les procédures actuelles de planification des Jeux Olympiques, soit pour PyeongChang 2018, Tokyo 2020, Beijing 2022 et pour les Jeux de la XXXIII^e Olympiade prévus en 2024 (la ville hôte sera élue en 2017), nous travaillerons en collaboration étroite avec les COJO et les villes hôtes pour aligner leurs pratiques sur notre stratégie en matière de durabilité.

► Pour le CIO en tant que chef de file du Mouvement olympique, cinq objectifs ont été définis pour 2020 :

En ligne avec nos cinq thèmes clés :

O14 : Fournir des dispositifs pour assurer l'échange d'informations et de meilleures pratiques entre les parties prenantes du Mouvement olympique

O15 : Faciliter l'accès à des organisations expertes compétentes pour élaborer des lignes directrices et des solutions innovantes

O16 : Mobiliser la Solidarité Olympique pour assister les CNO dans la mise en œuvre d'initiatives de développement durable¹²

O17 : Mettre en place un programme d'ambassadeurs comprenant notamment des athlètes, afin de sensibiliser le public à la prise en compte des enjeux de développement durable dans le sport

O18 : Mettre en avant le rôle du Mouvement olympique dans le domaine de la durabilité, par la consolidation d'informations et un reporting collectif

¹² Le budget de la Solidarité Olympique affecté aux projets et programmes liés à la durabilité s'élève approximativement à deux millions d'USD pour la période quadriennale 2017-2020 (Source : Directives du programme de la Solidarité Olympique pour la durabilité dans le sport).



Annexe 1

Exigences pour les villes candidates, COJO, villes hôtes et de leurs partenaires d'exécution

Les exigences ci-dessous seront applicables aux procédures liées aux XXV^{es} Jeux Olympiques d'hiver (prévus en 2026) et suivants. Pour les procédures actuelles de planification des Jeux Olympiques, soit pour PyeongChang 2018, Tokyo 2020, Beijing 2022 et les Jeux de la XXXIII^e Olympiade prévus en 2024 (la ville hôte sera élue en 2017), le CIO travaillera en étroite collaboration avec les COJO et les villes hôtes pour aligner leurs pratiques sur notre stratégie en matière de durabilité.

 INFRASTRUCTURE ET SITES NATURELS	 APPROVISIONNEMENT ET GESTION DES RESSOURCES	 MOBILITÉ	 TRAVAILLEURS	 CLIMAT
<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser au maximum les équipements existants ainsi que les structures temporaires et démontables, et ne construire de nouvelles installations permanentes que si elles offrent des avantages à long terme pour les communautés locales et contribuent au développement de villes durables • Privilégier l'usage de terrains préalablement utilisés ou dégradés par rapport à des sites vierges pour la construction de nouvelles installations et infrastructures, là où cela peut offrir des bénéfices en matière de durabilité pour la communauté locale • Maintenir le statut de conservation des zones naturelles ou culturelles protégées utilisées pour les Jeux Olympiques • Utiliser des normes de construction écologiques reconnues, appropriées au pays/à la région • Optimiser la performance environnementale des sites olympiques (p.ex. impacts sur l'air, l'eau, le sol, la biodiversité, le climat et la disponibilité en matières premières) • Éviter le déplacement d'habitations et entreprises existantes et les impacts négatifs sur les peuples indigènes et les droits fonciers ; lorsque cela est inévitable, consulter les personnes concernées, offrir une compensation juste et un soutien, conformément aux réglementations locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des pratiques d'approvisionnement responsables en biens et services, y compris ceux des sponsors nationaux et détenteurs de licence • Mettre en œuvre des procédures efficaces pour éviter la production de déchets et optimiser le cycle de vie des matériaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Les villes candidates et les villes hôtes élaboreront des solutions de transport durables dans le cadre de leur projet olympique • Les COJO et les villes hôtes privilégieront au maximum les transports publics et les modes de déplacement actifs pendant les Jeux Olympiques • Les COJO et les villes hôtes mettront en place des solutions logistiques durables pour le fret • Les COJO et les villes hôtes encourageront le tourisme durable dans les villes/régions hôtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Les COJO veilleront à ce que les conditions de travail des employés et volontaires soient sûres et saines, et que les modes de vie actifs soient encouragés • Les COJO, les villes hôtes et les CNO hôtes prendront toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les projets de développement ou autres projets nécessaires à l'organisation des Jeux Olympiques se conforment aux normes internationalement reconnues et à toutes les conventions, lois et réglementations internationales applicables dans le pays hôte concernant les conditions de travail • Les COJO offriront des opportunités de développement des compétences aux jeunes professionnels • Les COJO favoriseront l'égalité des genres et se doteront d'une main d'œuvre locale qui reflète la diversité du pays hôte 	<ul style="list-style-type: none"> • Les COJO et les villes hôtes minimiseront les émissions de carbone liées aux Jeux Olympiques¹³ • Les COJO compenseront leurs émissions 'propres' / 'directes'¹⁴ • Les COJO et les villes hôtes favoriseront les solutions bas carbone pour et grâce aux Jeux Olympiques dans le pays hôte • Les villes candidates, les COJO et les villes hôtes prendront en considération les conséquences possibles du changement climatique lors de la sélection des lieux d'accueil des Jeux Olympiques

¹³ L'objectif de minimisation concerne l'empreinte carbone de l'ensemble du projet des Jeux, soit les émissions des opérations des Jeux sous la responsabilité du COJO, de la construction des sites olympiques, de la construction de l'infrastructure urbaine nécessaire aux Jeux, et des déplacements des spectateurs.

¹⁴ Les émissions directes des COJO sont celles des activités liées à la phase opérationnelle des Jeux et totalement financées par le COJO avant, pendant et après l'événement.



Comité International Olympique
Château de Vidy
1007 Lausanne, Suisse

T : 00 41 21 621 6111

E : sustainability@olympic.org

W : www.olympic.org/fr/developpement-durable